

11 juin 1872

Crédit de 10 000 \$, améliorations au havre de Kingston :

L'hon. M. ANGLIN demande si une évaluation a été faite et comment l'argent sera dépensé.

L'hon. M. MACKENZIE veut savoir si les autorités locales dépenseront une somme égale, comme ce fut le cas à Collingwood.

L'hon. M. LANGEVIN explique qu'à Collingwood, la Compagnie de chemin de fer du Nord a dépensé un montant égal à celui avancé par le Gouvernement, mais que le havre de Kingston est considéré comme une partie du réseau de canaux et que les navires qui empruntent les canaux transitent nécessairement par le havre.

Crédit de 20 000 \$, pour l'élargissement des canaux à Carillon et à Chute à Blondeau, avec construction d'une digue et de glissoires pour le passage du bois :

L'hon. M. MACKENZIE demande des explications et

M. CURRIER fait le point sur le réseau des canaux de l'Outaouais et l'objet des dépenses proposées.

L'hon. M. MACKENZIE dit que le gouvernement semble avoir pris l'habitude de communiquer l'information à certains députés mais non à d'autres, et demande si on peut considérer les propos du député comme exacts.

L'hon. M. LANGEVIN répond que le député d'Ottawa a fait partie d'une délégation venue rencontrer le gouvernement au sujet de l'amélioration de la navigation sur la rivière des Outaouais et il ne doute pas que son collègue a correctement exposé les faits, même s'il n'a pas pu entendre ses propos. Il précise cependant que les travaux proposés ont été recommandés par l'ingénieur du ministère des Travaux publics il y a déjà quelques années, et on a insisté pour que les travaux soient exécutés, au lieu d'élargir les canaux de Chute à Blondeau et de Carillon. Si une digue et une écluse sont construites, les rapides à ces endroits seront inondés, et les canaux actuels ne serviront plus; mais les écluses du côté de l'Ontario seront utilisées par les vapeurs et autres navires qui naviguent sur l'Outaouais, et la glissoire à cet endroit servira au passage des brelles, de sorte que la navigation et l'industrie forestière pourront en bénéficier, sans compter que les dépenses actuelles seront réduites; et il ne sera plus nécessaire de dépenser de forts montants chaque année pour entretenir les canaux.

M. WRIGHT (Ottawa (Comté)) a fait partie d'une délégation auprès du Gouvernement et considère que ces ouvrages constitueront un maillon dans une grande chaîne de navigation, chose que favorisent les deux côtés de la Chambre; d'après lui, le crédit devrait être approuvé sans autre discussion.

L'hon. M. MACKENZIE demande si le Gouvernement a décidé de la profondeur des canaux.

L'hon. M. LANGEVIN répond que le Gouvernement a adopté la recommandation des commissaires aux canaux concernant les

canaux sur l'Outaouais, soit que les écluses aient 200 pieds sur 45. Le Gouvernement n'a pas pris d'autres décisions. Certains ont fait valoir qu'une profondeur de 9 pieds était plus que suffisante; mais le Gouvernement a décidé que telle serait la profondeur des écluses entre Ottawa et Montréal.

M. SHANLY signale que la construction d'une écluse à Grenville cette année servira la navigation dans l'Outaouais, mais il n'approuve pas le point de vue des commissaires pour ce qui est de la profondeur de 9 pieds. Il en coûtera très peu pour creuser un pied de plus, et à en juger par le niveau des eaux basses des années précédentes, il croit que le gouvernement devrait faire preuve de prudence et décider que les écluses auront 10 pieds à l'entrée, quelle que soit la profondeur des canaux. Il lui semble que le crédit demandé est bien faible compte tenu de l'importance des travaux en cours, et il souhaite qu'un montant soit voté chaque année, au cours des prochaines années, jusqu'à ce que les travaux entre Ottawa et Montréal soient terminés. Le crédit demandé permettra de réaliser une importante amélioration. Les travaux envisagés comporteront des écluses d'environ 26 pieds, par rapport au système actuel, et même s'il est déjà opposé à la construction de digues pour améliorer la navigation, dans ce cas-ci, il croit que la construction d'une digue sera très utile. Il insiste donc pour que les écluses du canal de Grenville aient 9 pieds de profondeur tandis que le seuil de toutes les autres écluses à construire ne devrait pas avoir moins de 10 pieds au-dessous du niveau de la rivière des Outaouais.

Crédit de 5 000 \$ en paiement des dégâts causés par l'aménagement de la digue à la tête du canal de Beauharnois :

L'hon. M. MACKENZIE dit qu'il semble que ces dégâts ne cesseront jamais et demande quelle en est l'ampleur. Il vaudrait peut-être mieux acheter les terrains.

L'hon. M. LANGEVIN dit qu'il faut payer les dégâts, mais à l'avenir, lors de l'élargissement des canaux, il faudra faire en sorte que les contrats couvrent tous les dommages.

L'hon. M. MACKENZIE répète sa question sur la nature des dégâts et veut savoir s'ils ont déjà été remboursés.

L'hon. M. LANGEVIN répond que non.

M. MASSON (Soulanges) signale l'équité des réclamations pour les dégâts.

M. CAYLEY prend la parole en français.

Le crédit est adopté.

* * *

CONSTRUCTION DE CANAUX

Crédit de 3 490 000 \$ pour la construction de canaux :

M. McCONKEY déplore qu'aucune aide n'ait été proposée pour la construction du canal de la baie Georgienne. Ce n'est pas de